

## Assurances monde entier (dont France)

### 1 Assurance

Avec la CFE, vous pouvez choisir d'adhérer à **1, 2 ou 3 assurances** en fonction de vos besoins (tarifications trimestrielles).

ÂGES	MONDEXPAT SANTÉ		FRANCEXPAT SANTÉ	
	Solo	Famille	Solo	Famille
Moins de 30 ans*	117 €*	345 €*	69 €	216 €
30 - 34 ans	231 €	474 €	159 €	336 €
35 - 39 ans	249 €	576 €	189 €	396 €
40 - 44 ans	324 €	666 €	228 €	483 €
45 - 49 ans	360 €	774 €	288 €	594 €
50 - 54 ans	432 €	843 €	348 €	687 €
55 - 59 ans	504 €	975 €	399 €	759 €
Supérieur ou égal à 60 ans	654 €	1 167 €	468 €	843 €

\* Tarifs correspondants au contrat JeunExpat Santé

OPTION INDEMNITÉS JOURNALIÈRES, CAPITAL DÉCÈS, INVALIDITÉ (PAR TRIMESTRE)			
RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 30 912 € et 46 367 €	Inférieures à 30 912 €
	<b>75 €</b>	<b>48 €</b>	<b>36 €</b>

RetraitExpat Santé	Tarifs trimestriels
Solo	387 €
Famille	705 €

VVT / PVT	Tarifs trimestriels
Maladie - maternité	117 €

<sup>1</sup> Si vos ressources sont inférieures à 23 184 €, vous pouvez éventuellement bénéficier de la catégorie aidée pour l'assurance de base maladie-maternité. Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des Français expatriés hors de France et d'Europe. La demande doit être formulée auprès du consulat de rattachement. Montant de la cotisation trimestrielle « catégorie aidée » : **210 €**. En savoir plus : <https://www.cfe.fr/categorie-aidee>.

### 2 Accidents du travail - maladies

	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 20 049 €	Base annuelle maximale de cotisations : 160 392 €
<b>MONTANTS TRIMESTRIELS</b>	<b>1,15 %</b>	57 €	462 €

### Pour les étudiants stagiaires

**Accidents du travail** (stages conventionnés uniquement) par trimestre ..... 57 €

\* Les cotisations assurance santé sont fixées par arrêté ministériel et peuvent être modifiées à n'importe quel moment en fonction de la parution d'un nouvel arrêté.

### 3 Vieillesse (retraite) - Veuvage

RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 23 184 € et 46 367 €	Inférieures à 23 184 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
Catégorie	1ère	2ème	3ème	4ème
Base de calcul de la cotisation	46 368 €	34 776 €	23 184 €	11 592 €
Montant trimestriel (1)	2 070 €	1 554 €	1 035 €	519 €

<sup>1</sup>Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français.

## COTISATION RETRAITE POUR PERSONNE SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET CHARGÉE DE FAMILLE (enfant de moins de 20 ans)

**Assurance retraite** (vieillesse) par trimestre ..... 1 056 €  
17,87 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2024 (11,65 €)

Possibilité aussi d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de Sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).